

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du vendredi 25 mars 2016**

La séance est ouverte à 21h00.

Présents : DERANQUE Roger, Maire ; ARAMAND Françoise, 1^{ère} Adjointe ; RIOU Jean-Yves, 2^{ème} Adjoint ; VALENTIN Régis, 3^{ème} Adjoint ; REUS Anne-Cécile, 4^{ème} Adjointe.

Conseillers municipaux : AUDIBERT Régis, BRESSIER Martine, CANONNE Claude, EGG Philippe, GARDON Alain, GUEYDON Alain, MORRA Roger, TENDEIRO Jean.

Absents : BLANC Claudie, DAUPHIN Anne-Marie, DELOGU-HAMELIN Marie-Christine, MIRAN Audrey, REUSA Claude, ROMANI-PREVOTEAU Céline.

Pouvoirs : BLANC Claudie à ARAMAND Françoise
DAUPHIN Anne-Marie à GARDON Alain
DELOGU-HAMELIN Marie-Christine à REUS Anne-Cécile

Secrétaire de séance : ARAMAND Françoise

Le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte-rendu de la séance du 25 mars 2016.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire invite les membres du Conseil municipal à observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Bruxelles.

Ordre du jour

Renouvellement de l'adhésion de la commune au programme SEDEL

Le Parc naturel régional du Luberon a inscrit dans sa charte la nécessité d'accompagner les communes adhérentes dans des programmes de réduction des consommations d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables. Il propose depuis juillet 2009 le programme SEDEL (Services Energétiques Durables En Luberon), service mutualisé destiné à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques (réduction de la consommation, planification d'opérations nouvelles).

Notre commune a adhéré à ce dispositif en juillet 2009, renouvelé en 2013, et bénéficie donc depuis bientôt 7 ans de l'accompagnement d'un conseiller.

Les résultats obtenus sont très satisfaisants. Une réunion bilan/perspectives du programme SEDEL organisée le 26 janvier 2016 au sein du Parc du Luberon a dressé un bilan quantitatif et qualitatif des services rendus. A l'échelle du territoire du Parc, il est à noter que pour une cotisation actuelle de 1,80 €/habitant par an, les économies déjà mises en œuvre sur le patrimoine public s'élèvent en moyenne à 5,44 €/habitant par an. Par ailleurs, l'expérience a montré que le programme SEDEL jouait un rôle de veille et d'accompagnement lors d'appels à projets spécifiques, sources de subvention pour réaliser des travaux et des économies de fonctionnement.

Au regard de ces éléments de bilan, il apparaît, comme en 2013 lors de la première échéance de la convention, qu'un tel service mérite d'être reconduit. En effet, les choix techniques, relatifs au patrimoine public, qu'il soit bâti ou d'éclairage extérieur, en matière de gestion ou de travaux, devront toujours s'appuyer sur une réflexion de sobriété énergétique.

Un projet d'avenant permettant de prolonger l'adhésion de la commune au programme SEDEL est proposé, il précise :

- L'évolution du tarif annuel d'adhésion qui sera fixé au second trimestre 2016 à un tarif entre 1,80 €/habitant et 2,10 €/habitant (selon le périmètre de communes s'engageant de nouveau) ;
- La prolongation de la convention porte sur la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2019.

Les autres modalités de la convention d'origine sont maintenues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

DECIDE la prolongation de l'adhésion au programme SEDEL du Parc du Luberon du 1er juillet 2016 au 30 juin 2019.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention et tout document utile à l'exécution de cette décision.

Pour clore le sujet, le Maire précise que les élus communaux présents au Parc lors de la réunion du 26 janvier 2016 ont débattu de l'intérêt de transférer un tel service aux Communautés de communes, à la faveur d'une évolution des compétences liée à la transition énergétique. L'ensemble des élus étant appelés à en débattre au sein de leurs propres communes, il est précisé que la commune de Cucuron n'est pas favorable au transfert de cette compétence.

Rénovation énergétique du Groupe scolaire Robert Fauque

Le Maire revient sur les motifs qui ont conduit à l'annulation de la réunion programmée le 21 mars avec les membres du Conseil municipal, les techniciens de l'Agence Régionale d'Équipement et d'Aménagement (AREA) et le Parc Naturel Régional du Luberon.

Pour mémoire, l'objet de cette rencontre portait sur la présentation du Contrat de Performance Énergétique que la commune s'apprêtait à signer et qui prévoyait, dans sa rédaction, les modalités de réalisation des travaux à entreprendre au groupe scolaire, les conditions d'exploitation et de maintenance des nouvelles installations ainsi que les obligations de performance énergétique.

Cette réunion, au lieu d'être plénière, s'est toutefois tenue en comité restreint à la demande de l'AREA. Le Directeur du Service Exploitation Énergie, avec qui la commune travaille depuis plus de six mois, a expliqué que lui et son service ne pouvaient nous accompagner davantage dans notre démarche, le Président du Conseil d'Administration ayant changé à l'issue des dernières Élections Régionales et souhaitant réaliser un audit de la Société Publique Locale avant de convenir de toute nouvelle orientation stratégique.

Pour autant, compte tenu de l'état d'avancement des études entreprises, de la complexité technique du projet et des engagements pris par le Conseil municipal concernant ce programme, la commune exprime le souhait que l'AREA puisse l'accompagner jusqu'à l'attribution des marchés de travaux aux entreprises. Un courrier, dont le Maire donne lecture, a été adressé à l'AREA dans ce sens.

En fonction de la réponse qui sera faite, la commune verra s'il y a lieu de recourir ou non à une maîtrise d'œuvre.

Demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local

Malgré ces derniers éléments, la commune continue de travailler sur les demandes de subvention relatives au projet. Par une circulaire reçue début février, nous apprenions que la loi de finances 2016 prévoyait une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes.

Les opérations éligibles doivent :

- porter sur l'une des thématiques suivantes : la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements, la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants.
- Connaître un démarrage en 2016.

Les communes susceptibles de pouvoir répondre à cet appel à projet ont été recensées par la Sous-Préfecture d'Apt fin février, parmi lesquelles figure la commune de Cucuron pour le projet de rénovation énergétique du Groupe scolaire Robert Fauque.

Il convient à présent de confirmer cet engagement par le biais d'une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

APPROUVE le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire.

SOLLICITE une subvention au titre du Soutien à l'Investissement Public Local à hauteur de 325 770,00 € pour la réalisation de cette opération.

VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant :

Soutien à l'Investissement Public Local	325 770,00
DETR	103 500,00
FEDER	227 532,89
Part communale	168 449,79
TOTAL	825 252,68

S'ENGAGE à démarrer les travaux sur l'année 2016.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016

Le Maire précise que l'acquisition, par la commune, d'une action de l'AREA n'est plus d'actualité puisque cet organisme se retire du projet du Groupe scolaire. Or, ce point de l'ordre du jour avait pour objet d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater cette dépense bien spécifique. Il n'a donc plus lieu d'être.

Appel à projet "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV)
Projet de rénovation de l'éclairage public

Après une première dotation financière en 2015 consacrée à des projets de rénovation de l'éclairage public auprès de divers maîtres d'ouvrages publics du territoire, le comité de pilotage TEPCV élabore actuellement une seconde demande financière, dont une part sera de nouveau consacrée à la rénovation de l'éclairage public.

Le Comité de pilotage TEPCV, lors de sa réunion du 26 janvier 2016, a maintenu les critères qui avaient prévalu en 2015 pour sélectionner des projets vertueux de rénovation de l'éclairage public.

Ainsi, le projet de rénovation de l'éclairage public envisagé par la commune contribue aux objectifs du programme Luberon-Haute Provence, par les économies d'énergie générées. Il a par ailleurs été présélectionné au regard des critères établis et de l'engagement du Maire à respecter les trois principes suivants :

1. Les travaux concernent exclusivement de la rénovation (pas d'extension/création de nouveaux points).
2. Les travaux devront être inscrits au budget 2016 et réalisés dans l'année.
3. La collectivité mettra en place une extinction horaire nocturne de l'éclairage public (plage horaire et localisation à définir par le maître d'ouvrage).

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Projet de rénovation de l'éclairage public	100 000	Programme TEPCV	40 000
		Participation communale	60 000
TOTAL HT	100 000	TOTAL HT	100 000

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

SOLLICITE l'octroi d'une dotation issue du financement de l'Etat et attribuée au programme « Luberon-Haute Provence pour un territoire de partage des énergies » dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », à hauteur de 40 000 € pour soutenir la réalisation du projet de rénovation d'éclairage public.

CONFIRME le rôle du Parc du Luberon, signataire de la convention cadre avec l'Etat, comme chef de file de l'animation et du suivi du programme TEPCV.

AUTORISE le Maire à signer la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier au projet.

Reconduction de l'opération façades sur la période 2016-2017

La convention qui lie la commune à Habitat et Développement 84 (H&D 84) pour le « Point Information Amélioration de l'Habitat » et l'opération « façades » est arrivé à son terme au 31 décembre 2015.

Pour mémoire, le « Point Information Amélioration de l'Habitat » permet à l'ensemble de la population de bénéficier d'informations et de conseils techniques et financiers sur la réhabilitation du patrimoine immobilier, que ce soit pour des logements locatifs ou occupés par leurs propriétaires.

L'opération « façades » vise, quant à elle, à promouvoir la réfection des façades des immeubles intra-muros. La commune alloue une somme de 9 150 €/an, répartie entre 5 façades, représentant ainsi une subvention de 1 830 €/projet.

Au vu du service rendu et du succès rencontré par ces initiatives, le Maire propose au Conseil de reconduire ces deux prestations et de signer la convention qui est prévue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

APPROUVE les reconductions du contrat d'intervention « Point Information Amélioration de l'Habitat » et de la convention « Opérations façades » avec H&D 84,

AUTORISE le Maire à demander les subventions auprès du Conseil Régional et Conseil Départemental et à signer les documents correspondants.

Délégations du Conseil municipal au Maire : harmonisation des seuils autorisant le Maire à passer et signer des marchés avec le code des marchés publics

Par délibération du 11 avril 2014, le Conseil municipal décidait de confier au Maire, entre autres délégations, celle consistant à « prendre, dans le respect des dispositions du code des marchés publics, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite de vingt mille euros hors taxes (20.000 € HT) et lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Il est proposé de relever ce seuil et de le fixer à 25 000 € HT, montant en-deçà duquel le Code des Marchés Publics précise que ces marchés sont dispensés des mesures de publicité et de mise en concurrence.

Il n'en demeure pas moins que la personne publique continuera de veiller à respecter les règles suivantes : choisir une offre répondant de manière pertinente à son besoin, respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics et ne pas contracter systématiquement avec le même fournisseur ou prestataire, s'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

AUTORISE le Maire à prendre, dans le respect des dispositions du code des marchés publics, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite de vingt cinq mille euros hors taxes (25 000 € HT) et lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Signature d'une convention avec l'association CONCORDIA pour la mise à disposition de deux contrats Service Civique au musée Marc Deydier

Le Maire passe la parole à Jean-Yves RIOU, rapporteur du dossier.

Ce dernier précise que, afin d'assurer l'ouverture et l'animation du musée Marc Deydier en période estivale, la commune souhaite confier à l'association CONCORDIA, domiciliée à Aix en Provence, le recrutement de deux contrats Service Civique.

Cette association a pour buts déclarés :

- de contribuer à l'animation de la vie sociale par la participation de volontaires français et étrangers à la réalisation de travaux civils d'intérêt collectif,
- de favoriser la circulation des personnes et des idées par les échanges internationaux dans un but de connaissance, de compréhension mutuelle et de paix,
- de promouvoir un projet éducatif, encourageant une citoyenneté active des personnes pour une société démocratique, solidaire et participative.

Elle propose un partenariat qui vise :

- à assurer le recrutement des volontaires, en collaboration avec la commune de Cucuron,
- à accompagner les volontaires dans leur parcours personnel, professionnel et de formation,
- à prendre en charge les tâches administratives liées au dispositif du Service Civique,
- à gérer les relations avec l'Agence du Service Civique (ASC) et l'Agence de services et de paiement (ASP),
- à organiser, pour les volontaires, les formations prévues dans le cadre du Service Civique.

En contrepartie, la commune verse une contribution à l'association CONCORDIA de **2 420 €** pour une mise à disposition de 2 volontaires Service Civique pour une durée de **6 mois**.

Le paiement de la somme totale due se fera en 2 fois, soit 70% (1 694 €) dès le premier trimestre de l'arrivée des volontaires et les 30% (726 €) restant à la fin du volontariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'association CONCORDIA pour la mise à disposition de deux contrats Service Civique au musée Marc Deydier pour l'animation en période estivale, selon les conditions financières énumérées ci-dessus.

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS

L'article L.2122-23 du CGCT fait obligation au Maire de rendre compte au Conseil municipal des décisions prises par lui au titre de l'article L.2122-22.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre note des décisions suivantes :

Décision n°2016-007 du 22 février 2016

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente des parcelles G n°445 et 444 appartenant à M. et Mme LE CARDINAL

Décision n°2016-008 du 22 février 2016

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente des parcelles G n°1327 et 1325 appartenant à M. GRANDI

Décision n°2016-009 du 22 février 2016

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle G n°1329 appartenant aux conjoints PELLEN/DESCORMIER PELLEN

Décision n°2016-010 du 11 mars 2016

Confiant à l'atelier Donjerkovic la réalisation de la mission diagnostic – réhabilitation des locaux de la Mairie pour un montant de 8 200 € HT, soit 9 840 € TTC.

Décision n°2016-011 du 11 mars 2016

Confiant à l'entreprise Roux TP la réalisation des travaux de mise en sécurité de la rue des Fours pour un montant de 19 897,92 € HT.

Décision n°2016-011 bis du 3 mars 2016

Confiant à Me Patrick LEGIER la défense de la commune dans le contentieux d'urbanisme qui l'oppose à M. Dominique FIORE et Mme Nathalie TOBAL

Décision n°2016-012 du 3 mars 2016

Confiant à Me Patrick LEGIER la défense de la commune dans le contentieux d'urbanisme qui l'oppose à M. Antoine TOBAL

Décision n°2016-013 du 7 mars 2016

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle G n°257 appartenant à M. et Mme BERRY

Décision n°2016-014 du 7 mars 2016

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle G n°281 appartenant à M. REYNIER et Mme LECOCC

Décision n°2016-015 du 24 mars 2016

Renouvelant la convention de fourrière avec la société Protectrice des Animaux Vauclusienne pour un montant de 1 223,42 €, auquel il convient d'ajouter 500 € pour la campagne de stérilisation de chats sans maître.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait un point sur l'ensemble des dossiers en cours.

✓ Site Pourrières :

Suite au Comité de pilotage du 15 février dernier, le Maire et les Adjointes ont rencontré les représentants de l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA, afin de leur faire part des dernières réflexions de la commune. Pour mémoire, le Comité avait souhaité se donner un temps de réflexion afin de répondre aux questions suivantes :

- demander un zonage B1 sur le site Pourrières, permettant aux acquéreurs potentiels de logements de bénéficier des avantages fiscaux de la loi PINEL, mais aussi de rendre l'opération plus attractive au regard des bailleurs sociaux.
- interroger l'Architecte des Bâtiments de France sur le plan masse présenté par le groupement Villenova/Famille et Provence, dans la mesure où l'opération se situe à proximité de monuments classés et d'un site inscrit au Patrimoine.
- voir les compétences de la nouvelle intercommunalité en matière de logements sociaux.

Après quelques recherches sur le zonage B1, qui est décidé par arrêté ministériel et qui a été revu en 2014-2015, il paraît peu probable, voire impossible, d'en obtenir une quelconque révision.

L'EPF PACA nous a ensuite bien rappelé que :

- il n'y aura pas de possibilité de signer un nouvel avenant à l'actuelle convention, ce qui signifie que c'est la commune qui devra régler le prix d'achat du terrain au 31/12/2016.

- le plan masse présenté lors de la réunion du 28.01.16 n'avait rien de définitif, il pouvait évoluer en fonction des intentions de la commune, encore fallait-il retenir la proposition du groupement pour qu'il puisse se mettre à travailler.
La commune pouvait se préserver de toute éventuelle dérive en demandant à ce que soient formulées dans les différentes promesses de ventes les réserves ou prescriptions souhaitées.
- la subvention de la Région (285 000 €), est bien assortie à la réalisation d'1/3 de logements sociaux.

Au vu de ces éléments, et afin que le projet aboutisse, le Maire a donc convenu que le groupement VILLENNOVA / FAMILLE ET PROVENCE pouvait être retenu comme opérateur du projet du quartier Pourrières avec les réserves suivantes :

- Le projet d'aménagement du groupement VILLENNOVA doit se faire dans le respect des études réalisées en amont : l'étude de capacité d'Ordener Architecture, le cahier des recommandations urbaines, architecturales et paysagères de TANGRAM, le rapport géotechnique d'EGSOL.
- Les immeubles collectifs devront présenter un angle bâti.
- L'espace central public sera végétal et minéral (place urbaine et verger).
- L'implantation des maisons individuelles devra respecter une orientation nord- sud.
- Réalisation des 130 places de stationnement, dont 49 en souterrain.
- Respect et adaptation du projet à la configuration du terrain.
- Le projet doit être vertueux en termes de développement durable.
- Un paysagiste sera associé au projet.

Un courrier a été adressé en ce sens à l'EPF/PACA.

✓ Le distributeur de billets de banque du Crédit Agricole :

Des négociations sont en cours avec le Crédit Agricole pour la répartition du coût de location du local.

✓ Le déplacement de la caserne des Pompiers sur le site de la Déboulrière :

Les plans du bâtiment des Services Techniques ont été adressés au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour étude de faisabilité. Le Maire a demandé une programmation des travaux pour 2017 en prévision d'un transfert de casernement en 2018.

✓ L'Espace Economique Local :

Le Maire fait état de la rencontre qui s'est tenue dans les locaux de la Chambre d'Agriculture en Avignon, avec les techniciens de la Direction Départementale des Territoires (DDT), de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre d'Agriculture elle-même, concernant le projet d'espace économique local entériné par le Conseil municipal du 7 février dernier. Il souligne notamment que, comme il fallait s'y attendre et compte tenu de l'attitude "psychorigide" de la DDT quant à l'interprétation des textes et règlements, des divergences de points de vue entre la commune et les services de l'Etat sont à prévoir, augurant de difficultés certaines à venir pour faire aboutir ce projet.

✓ L'intercommunalité :

Nous avons déjà rencontré, à trois reprises, la Communauté de Communes COTELUB pour discuter des compétences « Jeunes », « Petite Enfance/Crèche » et « Tourisme », des coûts et recettes associés ainsi que des projets en cours. Deux autres réunions sont encore programmées concernant la collecte des déchets et l'économie locale.

✓ La Maison de Retraite :

Il n'y a pas d'éléments nouveaux concernant ce dossier. Le regroupement de la Maison de Retraite de Cucuron sur le site de Roquefraîche à Lauris semble rester, à ce jour, l'option retenue par l'Agence Régionale de Santé. Nos élus locaux (parlementaires et départementaux) poursuivent leurs investigations.

Nous restons pour notre part (Conseil d'Administration et ensemble du personnel de la Maison de retraite + élus communaux) porteurs du projet de construction d'un nouvel établissement sur la commune de Cucuron.

✓ Les services techniques :

Le Maire donne la parole à Roger MORRA qui fait un point sur les derniers travaux entrepris par les services techniques.

La séance est levée à 00h00.